

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 6 (1892)

Rubrik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE



ous ce titre, nous nous proposons de donner, dans chaque numéro des *Archives héraudiques*, pour autant qu'il y aura matière, les renseignements divers se rapportant à la Société.

Depuis notre dernière livraison, nous avons reçu des lettres fort aimables de plusieurs des sociétés auxquelles nous avons proposé d'entrer en relations.

Au nom de la Société héraudique *Herold* de Berlin, M. Gustave-A. Seyler nous écrit : « Dans sa séance du 5 janvier, notre Société a salué avec plaisir la fondation de la Société suisse d'héraudique. Je suis chargé de vous transmettre ses meilleurs vœux pour la prospérité de votre Société avec laquelle nous nous efforcerons toujours d'entretenir des rapports amicaux. »

Le *Herold* fera avec notre Société l'échange de publications.

Il en est de même du *Kleeblatt* de Hanovre, qui, par l'entremise de M. H. Ahrens, son secrétaire, nous transmet l'expression de sentiments analogues et non seulement nous promet pour l'avenir l'envoi régulier de son organe, mais nous a déjà fait parvenir la collection des livraisons mensuelles parues en 1891.

La *Royale Académie héraudique italienne*, à Pise, veut bien aussi nous faire ses vœux les plus sincères de prospérité et de longue vie et est toute disposée à entrer en rapports intimes avec nous pour l'échange des publications et la communication réciproque de renseignements pouvant intéresser nos Sociétés respectives ou leurs membres. Le président de la Société italienne, le Commandant G.-B. de Cronalanza, écrit de la manière la plus flatteuse à l'égard de notre jeune Société.

Enfin l'*Adler* de Vienne, après nous avoir adressé ses meilleurs vœux de prospérité, nous exprime le plaisir qu'il ressent de ce que les rapports de confraternité qui unissent toutes les Associations héraudiques aient aussi trouvé un écho dans notre Société. Il exprime l'es-

poir que les relations inaugurées aussi amicalement se développeront d'une manière mutuellement profitable. L'Adler a donné les instructions nécessaires pour que toutes ses publications nous soient adressées.

Nous sommes heureux de tous ces témoignages de sympathie et d'encouragement et nous en exprimons notre reconnaissance aux Sociétés qui ont bien voulu nous les donner. LE COMITÉ.

Siegel des walliser Bischofs Math. Schinner

TAFEL IV № 1.

Vorstehendes Sigill des Walliser Bischofs Kardinal Schinner wurde von demselben um das Jahr 1520 gebraucht. Dasselbe trägt die Inschrift : « Sigillum Mathei TT. S. Potenciane Car. Sedune. » Es ist eines der schönsten Sigille bischöflicher Würdenträger, gehalten in italienischem Renaissancestil, hervorgegangen, wie anzunehmen ist, aus der Hand eines italienischen Meisters. In der Mitte befindet sich Maria mit dem Christuskinde, links der hl. Theodul, rechts die hl. Katherina, die beiden Schutzpatronen des Wallis. St. Theodul hält in der einen Hand den Bischofstab, in der andern das Schwert, als Zeichen der weltlichen Herrschaft. Die hl. Katherina führt als Attribut ein Rad, das hinter ihr steht. Ob der Mittelfigur ist eingraben das Wort : Maria. Das Gibelfeld enthält eine männliche Figur, wahrscheinlich Gott Vater darstellend, der segnend die Hand erhebt. Unten befindet sich das Schinnerwappen. Das Ganze zeugt von äusserst feinem Geschmack und hat das Sigill grosse Aehnlichkeit in seiner ganzen Anlage, Grösse, Zeichnung und Ausführung mit einem andern Sigill, offenbar vom gleichen Meister herrührend, tragend die Inschrift : « S. Raymundi Tituli Sancte Marie Nove. Sancte Romane Ecclesie Presbiter Cardinalis. » Dies letztere Sigill datirt vom Jahr 1504 und hängt an einer Urkunde im Archiv des Klosters Engelberg. Cardinal Raymond (1504) war Vorgänger des Cardinal Schinner in der Würde eines Legaten für Deutschland.

Von Mathäus Schinner sind noch 4 weitere Sigille bekannt; nämlich :

- 1501. S. Matei Schinner Seduni Civitatis Prefecti et... Comitis Vallisiae (vor seiner Bestätigung durch den päpstl. Stuhl).
- 1515. Matheus Schinner Card. Sed. Mar. Vigli. (Soli Deo Gloria).
- Math. S. Ro. Ec. Tt. S. Pot. Pbr. Car. Sedun. Et. A. La. Legatu.
- S. Mathei Tt. S. Potenciane Pbri. Card. Ma. Sedunen. Legati Lombardie et Toti. Germanie.

D^r J. MOREL.
Bundesrichter.